



## *Mairie de Pressagny l'Orgueilleux*

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 08 SEPTEMBRE 2021 A 19H30**

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le mercredi 08 septembre 2021 à 19 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 02 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire.

**Etaient présents** : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX  
formant la majorité des membres en exercice

**Etaient absents** : Mmes, MM. LOCHON, WECKSTEIN (pouvoirs P. MAINGUY), INIGO, VAUZOU  
(Pouvoirs C. GLEIZES )

C. GUION est élu à l'unanimité comme secrétaire de séance.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2021**

Sans observation particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **RÈGLEMENT SALLE DE LA MARETTE – DL 40/2021**

Le projet de règlement de la salle des fêtes a été présenté aux membres du Conseil municipal préalablement à la tenue de la séance.

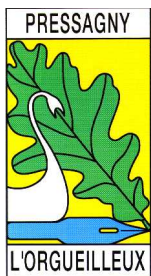
#### **Les tarifs de location sont les suivants :**

Pour les personnes et associations domiciliées ou propriétaires sur la commune :

|                                                                        |            |
|------------------------------------------------------------------------|------------|
| - location à la journée en semaine (sauf le vendredi) de 9h à 19h :    | 100,00 €   |
| - location à la journée samedi, dimanche ou jours fériés de 9h à 19h : | 180,00 €   |
| - location le week-end du vendredi 17h au lundi 9h :                   | 370,00 €   |
| - dépôt de garantie :                                                  | 1 000,00 € |

Pour les personnes et associations extérieures à la commune :

|                                                                        |            |
|------------------------------------------------------------------------|------------|
| - location à la journée en semaine (sauf le vendredi) de 9h à 19h :    | 150,00 €   |
| - location à la journée samedi, dimanche ou jours fériés de 9h à 19h : | 220,00 €   |
| - location le week-end du vendredi 17h au lundi 9h :                   | 650,00 €   |
| - dépôt de garantie :                                                  | 1 500,00 € |



## *Mairie de Pressagny l'Orgueilleux*

### **Les tarifs annexes :**

|                                                      |         |
|------------------------------------------------------|---------|
| Pour la location de vaisselle (maxi 150 personnes) : | 85,00 € |
| Pour le chauffage :                                  | 50,00 € |
| Pour l'estrade :                                     | 80,00 € |

### **Pénalités :**

|                                |                  |
|--------------------------------|------------------|
| - bris de verre ou tasse :     | 1,00 € (l'unité) |
| - bris d'assiette ou bol :     | 3,00 € (l'unité) |
| - bris de carafe ou saladier : | 4,00 € (l'unité) |
| - couvert cassé ou perdu :     | 0,50 € (l'unité) |
| - ménage non respecté :        | 100,00 €         |

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le règlement ainsi que les tarifs applicables à la location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **MÉDECINE DU TRAVAIL – DL 41/2021**

M. le Maire propose de signer une convention pour 5 ans avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin d'assurer le suivi médical des agents de la commune.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

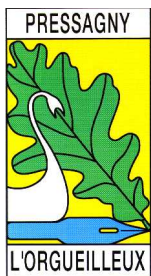
### **VIDÉO-PROTECTION – POINT DE SITUATION**

Suite à la présentation réalisée en février dernier par les services de Gendarmerie des systèmes de vidéo-protection sur les espaces publics des communes, une visite des installations en fonctionnement a été réalisée sur la commune de Courcelles-sur-Seine le 6 septembre 2021.

Le projet de la commune serait à réaliser par étapes et l'évaluation de la première étape est envisagée à hauteur de 20 k€ à laquelle il faut prévoir le coût de la maintenance d'environ 1 k€/an. Le projet est par ailleurs éligible à diverses subventions tant de l'État que du Département.

Avant de poursuivre l'étude, M. le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur la poursuite éventuelle de ce projet

Après échanges et informations, le conseil municipal émis un avis favorable à l'unanimité pour la poursuite de l'instruction du dossier d'équipement de la commune en vidéo-protection.



## *Mairie de Pressagny l'Orgueilleux*

### **MAISON ROUTE DU VAL - DL 42/2021**

M. le Maire informe le conseil municipal de la vente aux enchères publiques d'une maison d'habitation située Route du Val.

Rappelant l'intérêt de créer du logement locatif communal fin de permettre à de jeunes couples avec enfants de séjourner sur la commune et ainsi de pérenniser notre école et de rajeunir la population, tel que défini dans la profession de foi lors des élections municipales dernières, l'acquisition de cette habitation répond idéalement aux objectifs.

Une visite de cette maison a permis de constater le bon état apparent intérieur, une réhabilitation estimée à hauteur de 50K€ est cependant à prévoir.

La vente ayant eu lieu la veille du conseil municipal, seule une information orale est parvenue en mairie. Compte tenu des éléments transmis, une enveloppe d'acquisition de 120 K€ est à envisager.

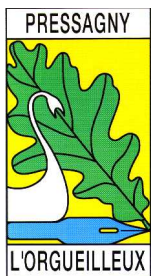
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour son acquisition et autorise M. le Maire à se substituer à l'adjudicataire à hauteur du prix atteint lors de la vente, tel que possible par l'instauration du droit de préemption urbain (DL 1bis/2020 du 20/02/2020).

En cas de surenchère dépassant l'enveloppe d'acquisition autorisée, un conseil municipal extraordinaire aurait lieu pour valider ou non une autorisation d'acquisition supérieure afin de pouvoir préempter dans les délais légaux.

### **TRAVAUX**

Un point sur l'avancement des travaux est présenté par M. le Maire :

- Atelier salle de la Murette : fin de l'aménagement en cours
- Cimetière : les points d'eau supplémentaires ont été posés - panneau affichage en cours de pose
- Voirie communale : tous les nids-de-poule ont été bouchés (procédé enrobé chaud – 5.8 k€)
- Ecole : protections anti pince-doigts posés + réfection d'une partie du mur mitoyen Turpin/Mairie.
- Mairie : installation bornes anti-stationnement amovibles à venir
- Arche : démarrage des travaux
- Eclairage public : travaux terminés pour la section Route-des Andelys, Lotissement E. Parmentier à venir
- Hydrants : en attente date de démarrage des travaux
- Maison pour Tous : date de démarrage des travaux en septembre 2021
- Archives : réhabilitation repoussée au début 2022 pour des raisons indépendantes de la volonté de la commune.



## *Mairie de Pressagny l'Orgueilleux*

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Calvaire place du village : un projet de réhabilitation est à l'instruction
- Décorations Noël : l'action entamée l'an dernier sera poursuivie
- Fibre : installation prévue au troisième trimestre 2022, un nouvel adressage de toutes les voies de la commune est nécessaire afin de s'assurer que chacun puisse disposer de la fibre.
- La nouvelle numérotation des voies sera réalisée pour la fin 2021 en concertation avec les services de l'État.

La séance est levée à 23h30